

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27  
Présents 23  
Votants 25  
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251124-DCM\_2025\_11\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 24 novembre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 novembre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Pierre MARCOUX, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Nathalie CHARLES, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, , Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Cyril RONZE, Angelo MANIERI.

POUVOIRS : Cyrille GENEVRIER à Christian SOULIER, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER.

SECRETAIRE : Françoise BUSALLI.

Délibération n°2025 11 05

**OBJET** : AJUSTEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP) – REAMENAGEMENT CENTRE BOURG.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu la délibération n°2025\_04\_10 du 09 avril 2025 ayant pour objet la création de l'Autorisation de Programme relative au réaménagement du centre-bourg, ainsi que l'ouverture des Crédits de Paiement correspondants,

Considérant qu'il est nécessaire d'ajuster l'AP/CP «réaménagement du Centre Bourg» en raison de l'évolution du projet,

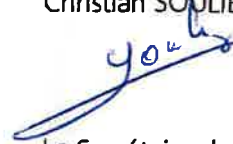
Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 voix pour, 7 voix contre) :

- autorise Monsieur le Maire à mettre en place une nouvelle répartition des Crédits de Paiement pour le réaménagement du Centre Bourg comme suit :

Répartition des crédits – Réaménagement Centre Bourg		
2025	2026	2027
274 566.81 € TTC	205 433.19€ TTC	420 000 € TTC
Total Autorisation de Programme : 900 000 € TTC		

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 1<sup>er</sup> décembre 2025  
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,  
Françoise BUSALLI



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le : 02.12.2025  
Publié ou Notifié  
le : 02.12.2025